



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 38270

### Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les propositions du mouvement des jeunes socialistes de l'Aude (MJS). Ceux-ci préconisent diverses mesures pour soutenir le Gouvernement dans son action en faveur des jeunes, et ce dans le cadre d'une campagne nationale. Ils se réjouissent des diverses actions déjà engagées par le Gouvernement, comme l'instauration de la contraception gratuite pour les mineurs, ou la création de 150 000 emplois d'avenir. Ils estiment qu'une série de dispositions pourrait compléter le dispositif existant pour aider les jeunes de moins de 25 ans, principales victimes de la crise. Ils souhaitent l'ouverture du RSA (revenu de solidarité active) aux moins de 25 ans pour mettre fin à une discrimination à leurs yeux injustifiée selon l'âge, ou encore favoriser un meilleur accès aux soins et aux spécialistes, à l'aide d'une enveloppe de 200 € par an, couvrant les frais médicaux. Leur principale revendication consiste en une allocation de 800 € par an (en moyenne et suivant les villes). Aussi, elle souhaiterait connaître son sentiment sur la question.

### Texte de la réponse

Lutter contre la pauvreté et la précarité des jeunes est une priorité du Gouvernement. Cette priorité s'incarne dans le plan d'action gouvernemental en faveur de la jeunesse, arrêté par le Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013, dont l'un des principes est de favoriser l'accès aux droits sociaux. Trop souvent méconnus des jeunes ou accompagnés de conditions d'accès complexes, ces droits donnent lieu à des dispositifs ciblés qui se succèdent et s'accumulent sans toujours atteindre leur objectif. Certaines situations méritent que soient mises en place des mesures dérogatoires dédiées à certaines catégories de jeunes mais la plupart peuvent être traitées par le droit commun. Tout ce qui favorise l'accès au droit commun doit être encouragé pour mettre fin à la stigmatisation des jeunes. En matière d'accès aux soins, par exemple, dans le cadre du plan d'action en faveur de la jeunesse, des actions sont menées, en partenariat avec la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS), pour rendre le dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire (CMU-C) plus lisible et plus accessible. Les emplois d'avenir et les emplois francs font partie des dispositifs créés pour accélérer le retour des jeunes vers l'emploi. En situation d'extrême précarité, certains jeunes voient leurs chances d'insertion singulièrement réduites et ne sont pas en mesure de s'inscrire dans cette dynamique. Un dispositif de « garantie jeunes » concernant les 18-25 ans a en conséquence été élaboré et est développé à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2015. Il propose un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA). Parmi les territoires retenus pour cette phase figure notamment l'Aude. Les jeunes prioritairement visés par cette démarche sont ceux qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et subissent de ce fait une grande précarité. L'allocation a pour objectif de sécuriser et de stabiliser leur situation et de leur permettre d'engager une démarche construite d'accès à l'emploi.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

**Circonscription :** Aude (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38270

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [24 septembre 2013](#), page 9886

**Réponse publiée au JO le :** [21 janvier 2014](#), page 725